

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES INFRASTRUCTURES DE BASE
DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS DE LA WILAYA DE BEJAIA

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément aux dispositions de l'article 65 du décret présidentiel N°15/247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

La direction des Travaux Publics de la wilaya de Bejaia **(N.I.F) N°408015000006082** informe les soumissionnaires ayant participé à l' Avis d'Appel d'Offres National Ouvert ,avec Exigence de Capacités Minimales N°112/2025 relatif à:

Intitulé d'Opération : Travaux de protection des flancs de montagne sur RN09 au PK43+100 et au PK49+200 ,purge et protection des talus

Projet : Travaux de protection des flancs de montagne sur RN09 au PK49+200 ,purge et protection des talus

Lot N°01 :Mission :Suivi des travaux

Lot N°02 :Mission :Contrôle des travaux

Qu'à l'issue de l'analyse des offres techniques et financières, les Contrats sont attribués provisoirement au laboratoire et BET suivants :

Mission 01 : Suivi des travaux

BET	Montant	Délai	Note Technique	Note Financière	Note Globale <u>0.7NT+0.3NF</u>	Critères
ALPHA CONSULT	2 927 400 ,00 DA TTC	09 Mois Délai des travaux	100/100	100/100	100/100	Pré qualifié techniquement - Offre mieux disant-

Mission 02 Contrôle des travaux

Laboratoire	Montant	Délai	Note Technique	Note Financière	Note Globale <u>0.7NT+0.3NF</u>	Critères
EURL LCEE ZERDAZI	2 142 000 ,00 DA TTC	09 Mois Délai des travaux	100/100	100/100	100/100	Pré qualifié techniquement - Offre mieux disant-

OBSERVATION :

Tout soumissionnaire qui conteste ce choix peut introduire un recours auprès de la commission des marchés publics de la wilaya de Bejaia dans un délai de Dix (10) jours à compter de la première publication de l'avis d'attribution provisoire du marché ,dans le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public , la presse ou le portail des marchés publics, cela conformément à l'article 82 du décret présidentiel 15/247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

Si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire un recours est prorogée au jour ouvrable suivant.

Les autres soumissionnaires qui sont intéressés de se rapprocher de la DTP / Bejaia, au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du marché à prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leur offres techniques et financières.